



**Mardi
17h40**

Martin va au club Manga.

**Martin est seconde Bac professionnel
Aménagements paysagers.**



Il rejoint le centre de documentation et d'informations (CDI) pour participer au club Manga qui se tient tous les quinze jours. Il a lu une nouvelle série dont il veut parler et a prévu la critique qu'il va dicter à l'assistante d'éducation pour que celle-ci soit affichée dans le rayon Manga. La documentaliste a mis de côté les mangas que Martin avait réservés à la bibliothèque départementale. Martin va participer à la commission pour la constitution d'un fonds Manga au CDI. Martin est dyslexique et souffre de troubles de déficit d'attention avec de l'hyperactivité (TDAH).

Points de vigilance

> Dans le cadre du club, veiller à ce que tous les élèves puissent s'exprimer ;

> Mettre des moyens en place tels que des aides humaines ou techniques (synthèse vocale) pour faciliter la rédaction des supports de communication ;

> Pour intéresser les élèves dyslexiques aux autres documents du CDI, prévoir des livres audios ou des livres adaptés (<http://www.ffdys.com/wp-content/uploads/2018/08/Des-livres-nume%CC%81riques-DYS-V6.pdf>) ;

> Valoriser les actions mises en place par le club manga auprès des autres élèves de l'établissement, des collèges voisins et de la bibliothèque qui mettent en œuvre le prêt.

Gros plan

La dyslexie

La dyslexie est un trouble d'apprentissage spécifique, durable du langage écrit.

Le symptôme principal, est un déficit de la conscience phonologique qui se manifeste par une difficulté à manipuler les sons qui composent les mots. La dyslexie se caractérise par des difficultés pour lire de façon correcte et fluide, pour décoder un texte et pour orthographier. Elle peut être à l'origine d'une mauvaise compréhension en lecture (avec un retentissement sur l'acquisition du vocabulaire et des savoirs académiques). La sévérité, l'intensité et l'expression du trouble varient selon les individus dont l'intelligence est préservée.

La dyslexie peut s'accompagner de difficultés :

- de mémorisation à court et à long terme ;
- de discrimination auditive et visuelle ;
- d'acquisition des automatismes de la langue écrite ;
- d'orientation dans le temps et dans l'espace ;
- d'attention et de mémorisation.

Pour aller plus loin

« 10 questions réponses sur les dys », FFDYS

http://www.ffdys.com/wp-content/uploads/2009/10/Dys_HD.pdf

Gavin Reid, « Dyslexie : guide pratique pour les parents et tous ceux qui les accompagnent », Paris, Ed Tom Pousse, 2014

**Le contexte
de l'action
Beaucoup de
jeunes ne viennent
pas au Centre de
Documentation
et d'Information
(CDI), notamment
parce qu'ils
souffrent de
troubles « Dys » et
qu'ils
ne sont pas
toujours à l'aise
avec
la lecture.**

Cependant, quand on les interroge sur leurs pratiques culturelles, beaucoup s'intéressent aux mangas (bandes dessinées japonaises). Le manga devient un support pédagogique à la lecture et répond aux difficultés rencontrées dans l'acte de lecture par les élèves « Dys ». Il permet l'étude d'un genre, une approche disciplinaire, culturelle, et documentaire.

Les objectifs de l'action

- Partager ses connaissances sur les ouvrages que chacun aura lus, faire des acquisitions pour le CDI et inviter des spécialistes sur cette thématique.
 - Rassurer sur le statut de lecteur : échanger sur l'histoire, la série, le dessin, valoriser la créativité et l'oralité et sortir de la spirale du rejet de l'écrit, favoriser l'éducation aux arts et à la lecture par la découverte du manga.
- Impliquer les élèves « Dys » dans la politique d'acquisition, favoriser leur argumentation et les rendre acteurs du fonds CDI.
- Communiquer sur toutes les actions réalisées par les élèves « Dys », valoriser l'effort fourni.
- Considérer positivement la lecture de mangas : « vous êtes lecteurs quand vous lisez un manga ».
- Provoquer « l'incitation par la contamination » entre élèves et adultes.

Les bénéficiaires

Des élèves « Dys », des enseignants volontaires, des assistants d'éducation volontaires, des partenaires extérieurs, un élève « Dys » d'un autre établissement passionné par la culture manga, la médiathèque de la ville, l'atelier Canopé du Tarn.

L'organisation et les contenus de l'action

Le club se déroule au CDI, avec un rendez-vous tous les quinze jours sur l'année scolaire et sur des temps informels à la demande des élèves.

L'animation est assurée par l'enseignante documentaliste.

L'atelier est centré sur le manga et toutes ses formes. Les supports principaux des échanges sont le dessin manga, les films d'animation du studio Ghibli et les caractéristiques du manga repérées par les élèves (caricature et exagération graphique, symboles et codes graphiques, la vitesse et le mouvement).

L'adulte lit à haute voix certains passages, les élèves proposent des critiques à l'oral, un tiers sert de scripteur (élève, enseignant, assistant d'éducation).

Les critiques écrites sont collées sur la couverture des mangas avec un post-it. L'enseignante documentaliste recourt au jeu en provoquant des défis entre lecteurs d'une même série.

Des expositions sont mises en place au CDI autour du style manga.

Le budget

Le budget est celui du CDI et est complété par des conventions avec la médiathèque de la ville et l'atelier Canopé du Tarn pour les prêts supplémentaires.

Bilan et prospective

Le club a permis de découvrir un fonds mangas et de « contaminer » un lectorat. Depuis, le fonds du CDI mangas est plus varié, les élèves ont pris l'habitude d'échanger sur leurs lectures avec l'enseignante documentaliste et ils sont force de proposition pour les acquisitions. Ils choisissent régulièrement des dessins issus de leurs lectures qui sont ensuite affichés au CDI.

Le club a permis de réduire la distance et les blocages envers les partenaires culturels et les lieux ressources et de désacraliser l'objet livre, mais il y a des problèmes d'assiduité liés à la forme club.

A retenir

Une richesse dans les échanges, des élèves qui ont fait des propositions intéressantes et qui ont fini par « oublier » leur handicap. Ils ont surtout apporté leurs connaissances du manga à des adultes qui étaient complètement ignorants du genre et qui avaient des préjugés.

Les élèves connaissent désormais la convention avec la médiathèque de la ville et ils demandent régulièrement si l'enseignante documentaliste peut emprunter telle ou telle série.

Le porteur de projet

Isabelle LOBELLO, enseignante documentaliste